

Bruxelles, le 9 mars 2020

Demande de report de la levée du seuil des envois de faible valeur

PostEurop a exprimé à maintes reprises son inquiétude concernant la suppression du seuil des envois de faible valeur. Cela a été expliqué dans notre position commune publiée le 4 décembre 2019.

Compte tenu du peu de temps qui reste pour l'introduction du nouveau système douanier et de TVA, nous tenons par la présente à réaffirmer qu'il est essentiel de reporter la suppression de ce seuil à une date ultérieure. Nous suggérons de le reporter au 1^{er} juillet 2021.

PostEurop doute que les outils informatiques nécessaires à la mise en œuvre soient disponibles en temps utile dans tous les États membres de l'UE d'ici le 31 décembre 2020. Jusqu'à présent, presque aucun opérateur postal ne dispose des spécifications techniques pour développer les systèmes requis et l'intervalle de temps pour un ajustement opérationnel se raccourcit chaque jour. En outre, la mise en œuvre en fin d'année fait face à un trafic postal important, dans lequel le volume des expéditions du trafic transfrontalier augmente considérablement. Nous considérons donc qu'il est absolument nécessaire de reporter le moment où le seuil doit être levé au-delà de cette période de fin d'année.

PostEurop représente 52 prestataires du service postal universel à travers tout l'Europe et est une Union restreinte (c'est-à-dire régionale) de l'Union postale universelle (UPU). Le secteur postal est un acteur clé de l'économie qui facilite les échanges au sein de l'UE et dans le monde. Le réseau postal est une voie de libre accès et un facilitateur essentiel du commerce, faisant le lien entre les administrations publiques, les entreprises et les consommateurs, et permettant aux petites et moyennes entreprises et aux consommateurs d'accéder à des services de communication et de commerce électronique efficaces au niveau mondial.

Le secteur postal compte parmi les plus grands employeurs, avec plus de 2 millions d'employés à travers l'Europe, desservant plus de 800 millions de personnes par jour.

Des services postaux efficaces et performants sont essentiels à la structure sociale et à la vie économique de l'UE. Ils jouent un rôle social déterminant en tant que services d'intérêt économique général (SIEG). Le rôle des opérateurs postaux est de fournir, à tous, un service postal universel, de qualité, abordable et accessible. Ceci est défini non seulement dans la directive sur les services postaux de l'UE, mais également dans le Traité de l'UPU, traité dont tous les pays, notamment les États membres de l'UE, sont membres.

Voir aussi:

- [Position commune de PostEurop sur «Le paquet TVA applicable au commerce électronique», 4 décembre 2019](#)
- [Position commune de PostEurop relative à la consultation publique de la Commission européenne relative à la modernisation de la TVA pour le commerce électronique transfrontalier, 16 décembre 2015](#)
- [Position de PostEurop relative à la législation du Code des douanes de l'Union, 23 juin 2014](#)

Pour en savoir plus, veuillez contacter :

M. Reinhard Fischer, Deutsche Post DHL Group
Président du Groupe de Travail Procédures douanières de PostEurop
E: r.fischer-zoll@dpdhl.com
T: +49 22818271900

M. Carlo Sauve, Poste Italiane S.p.A.
Président du Groupe de Travail TVA de PostEurop
E: carlo.sauve@posteitaliane.it
T: +39 0659584788

M. David Pilkington, Royal Mail International
Président de la Transversale Sécurité et procédures douanières de PostEurop
E: david.f.pilkington@royalmail.com
T: +44 2074414356

Association of European Public Postal Operators AISBL **Association des Opérateurs Postaux Publics Européens AISBL**

POSTEUROP est l'association représentant les opérateurs postaux publics européens. Elle s'engage à soutenir et à développer un marché européen de la communication postale durable et concurrentiel, accessible à tous les clients et garantissant un service universel moderne et abordable. Nos Membres représentent 2,1 millions d'employés en Europe et servent quotidiennement 800 millions de clients via plus de 175 000 guichets.